

Pour la CPV SUN 40 :

Immeuble Le Blasco  
966 avenue Raymond DUGRAND,  
CS 66014  
34060 Montpellier

Tel : 04 67 64 99 60  
Fax : 04 67 73 24 30

**PC 04 : Notice descriptive du  
terrain et présentation du projet**

**Projet de parc photovoltaïque  
Communes de Bitry et Attichy**

**Lieux-dit « Le Buissonnet », « Proche Le Bac » et « La Mer »**



Indice	Date	Modifications	Rédacteur	Approbateur
A	31/07/2023	Première édition	L. de Canet Ingénieur environnement	G. Lemenu Responsable régional



## SOMMAIRE

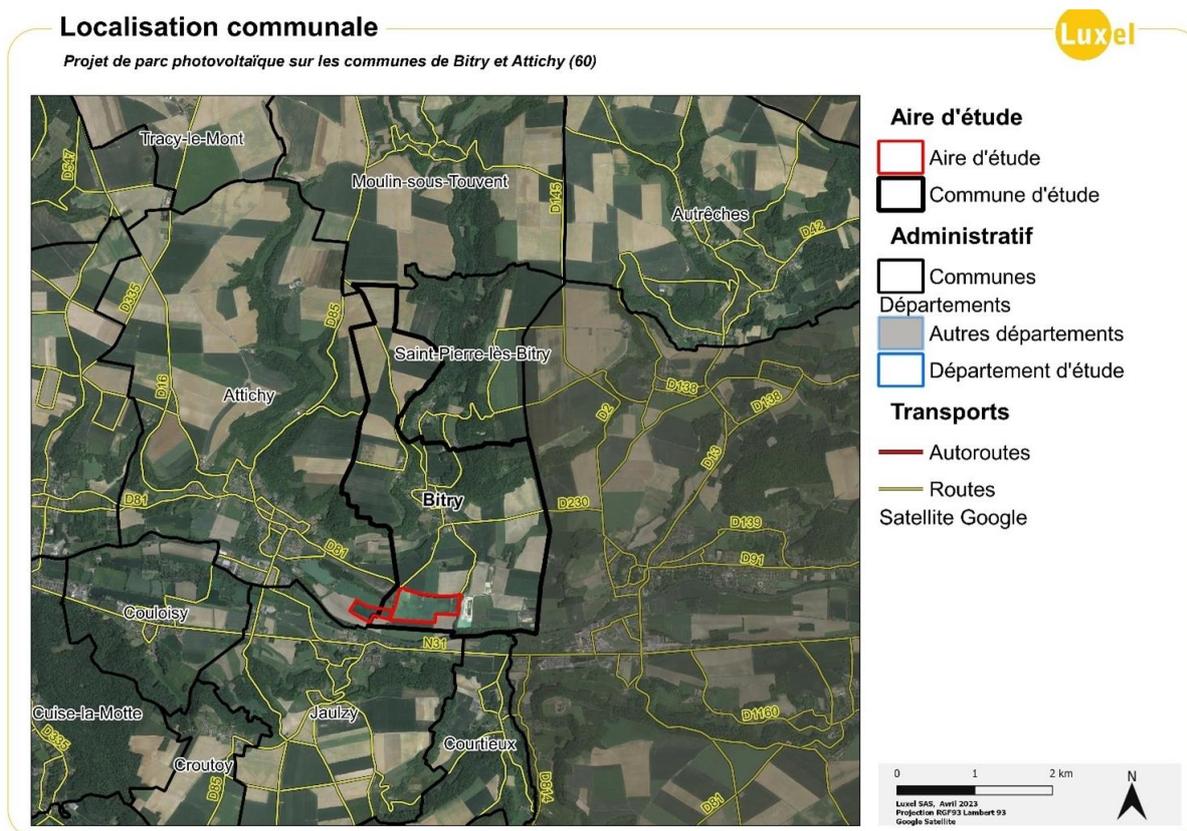
1.	Notice descriptive du terrain.....	3
1.1	Localisation.....	3
1.2	Périmètre de l'aire d'étude.....	4
1.3	Situation paysagère de l'aire d'étude .....	5
1.4	Description de l'état initial du terrain.....	6
2.	Présentation du projet .....	11
2.1	Justification du projet d'aménagement.....	11
2.2	Le projet d'implantation .....	12
2.3	Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque.....	13
2.4	Aménagements et mesures paysagères.....	14
2.4.1	Enjeux paysagers .....	14
2.4.2	Mesures d'intégration paysagères.....	14
2.5	Gestion des espaces libres et des plantations .....	16
2.6	L'accès au site et configuration de la voirie interne.....	16
2.7	Circulation en phase chantier et en phase exploitation.....	16



# 1. Notice descriptive du terrain

## 1.1 Localisation

L'aire d'étude est composée de deux plans d'eau localisés au sud du centre urbanisé de Bitry. Le grand plan d'eau est bordé à l'Est par une carrière toujours en activité, au Nord et au sud par des terrains agricoles ; et une partie à l'ouest est bordée par un chemin communal qui le sépare du petit plan d'eau. Ce dernier est bordé quant à lui principalement de terrains agricoles sauf au nord où il est séparé d'un étang par un chemin communal.



## 1.2 Périmètre de l'aire d'étude

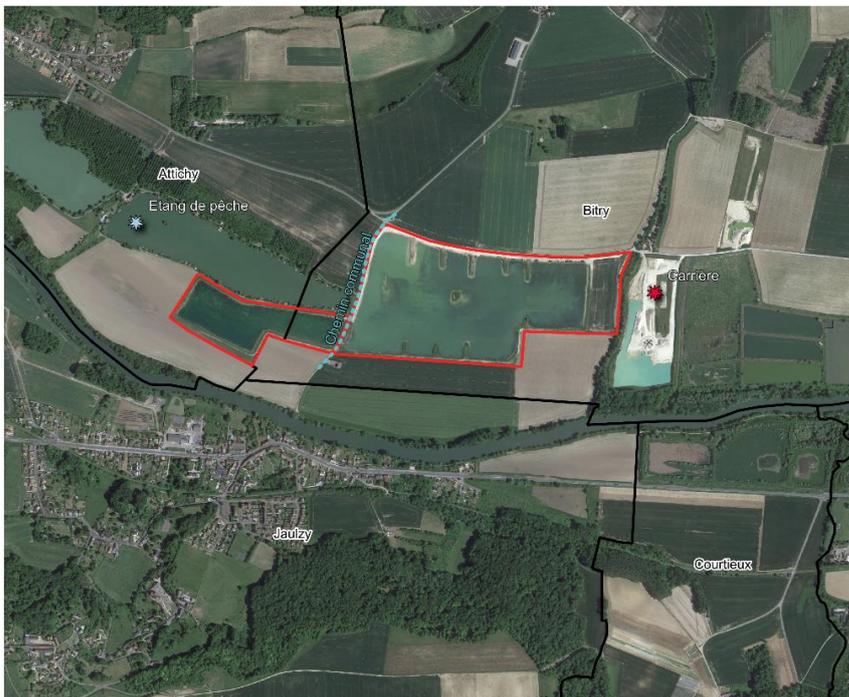
L'aire d'étude présente une surface totale de 27.7 hectares correspondant aux parcelles suivant :

- Grand plan d'eau : ZC 40, 41, 42, 43, 44, 56, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109 de la commune de Bitry.
- Petit plan d'eau : ZC094 de la commune de Bitry et OD 73, 74, 75, 376, 377 de la commune d'Attichy.

L'aire d'étude se présente actuellement comme deux plans d'eau qui résultent d'une ancienne carrière. Elle ne fait l'objet d'aucun usage agricole ni de pêche, et les terrains (hors berge et en eau) sont simplement fauchés régulièrement par le propriétaire à des fins agricoles.

### Délimitation du projet

Projet de parc photovoltaïque sur les communes de Bitry et Attichy (60)



#### Légende

- Aire d'étude
- Tracé de la route communale
- Communes

L'aire d'étude est non classée pour la commune de Bitry (RNU). L'aire d'étude qui est située sur la commune de Bitry ne dispose pas de document d'urbanisme et est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Le RNU est compatible avec les installations d'intérêt collectif ou d'intérêt général lorsque l'électricité. C'est le cas d'une centrale photovoltaïque général lorsque l'électricité produite est revendue – ce qui est le cas ici –, leur implantation est, à ce titre, autorisée, dès lors que l'énergie produite n'est pas destinée à une autoconsommation;

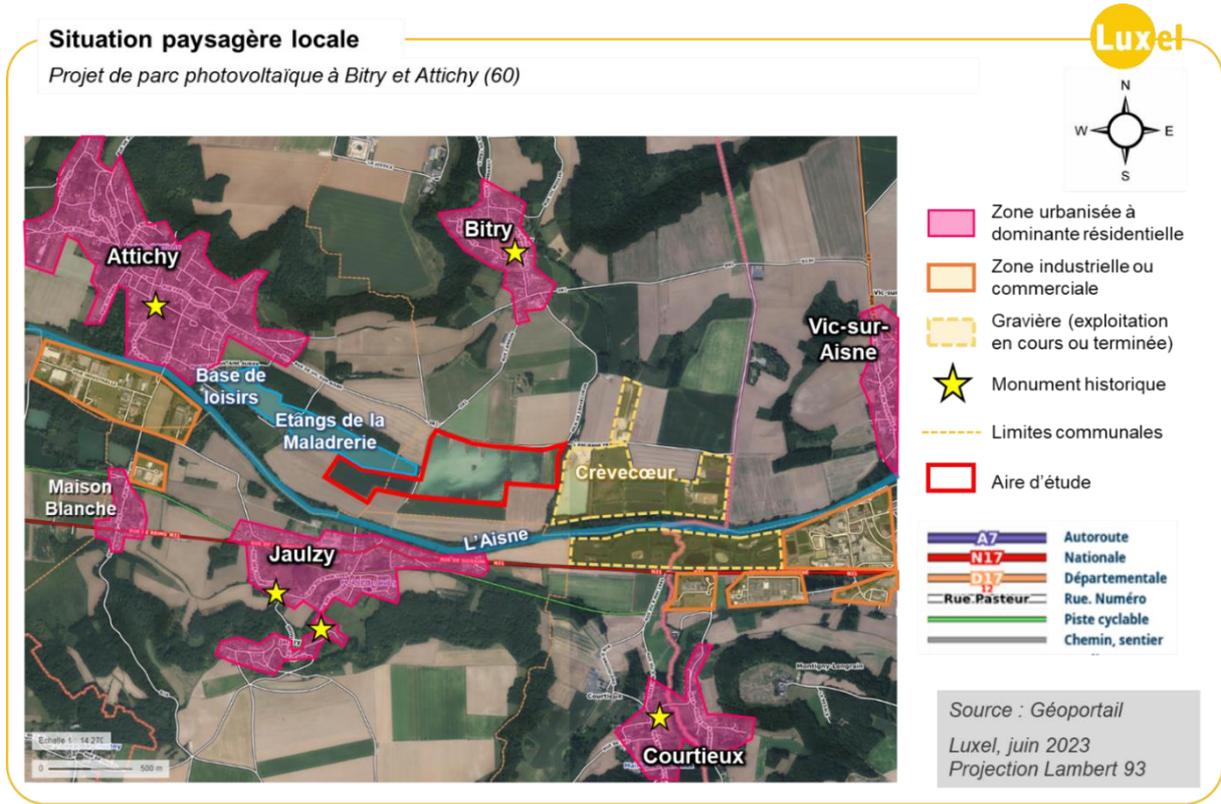
L'aire d'étude sur la commune d'Attichy dispose d'un PLU. Le zonage urbanisme est classé Ncar1 – zone naturelle correspondant à des carrières mais qui est compatible avec les installations d'intérêt collectif ou d'intérêt général lorsque l'électricité. C'est le cas d'une centrale photovoltaïque général lorsque l'électricité produite est revendue – ce qui est le cas ici –, leur implantation est, à ce titre, autorisée, dès lors que l'énergie produite n'est pas destinée à une autoconsommation;



### 1.3 Situation paysagère de l'aire d'étude

L'aire d'étude est localisée dans la vallée de l'Aisne, dans un secteur à dominante agricole ponctué de plusieurs zones urbanisées. Elle est composée de 2 plans d'eau séparés par une route de desserte locale, et entourés de cultures agricoles. Les berges sont abruptes mais peu profondes, en partie colonisées par des arbustes (saules).

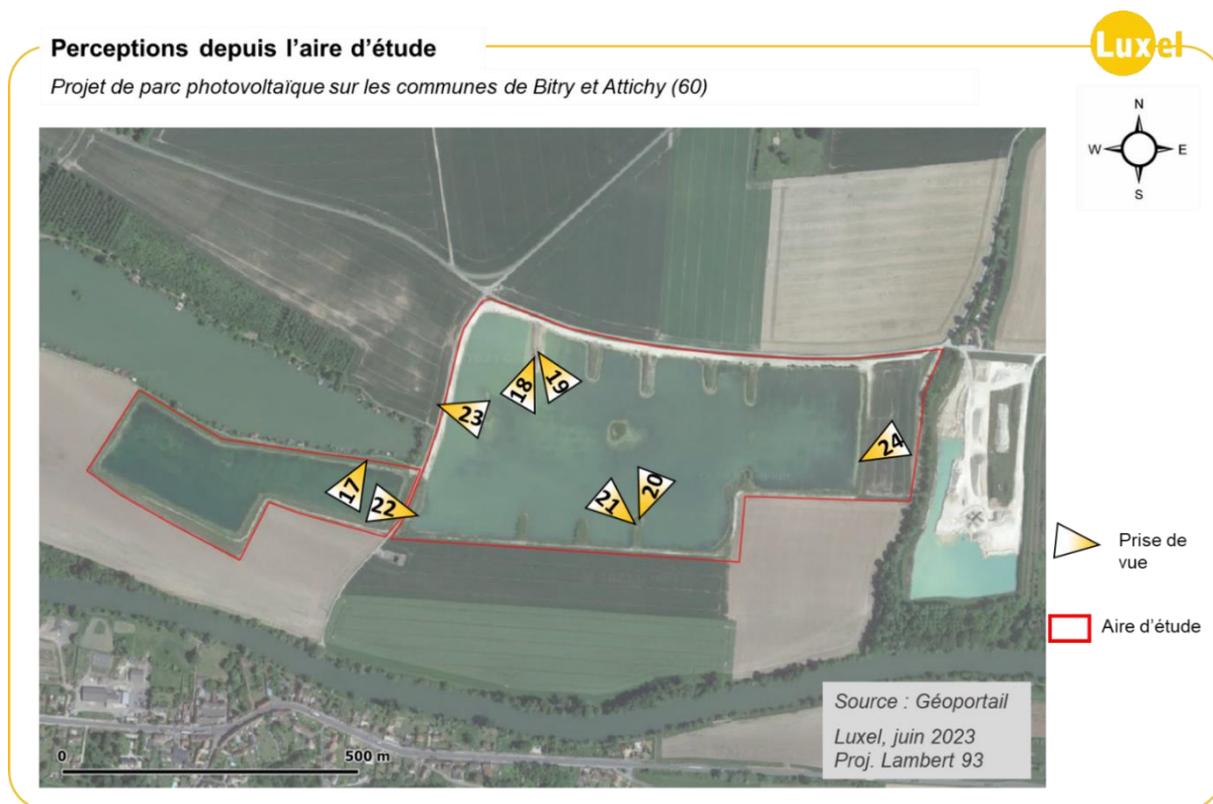
Les deux communes qui concernent le site ont une urbanisation concentré au centre des villages au Nord du site d'étude. On recense 6 monuments historiques à moins de 3 km mais aucuns présentent une covisibilité avec l'aire d'étude. Aucun site patrimonial remarquable n'est présent dans un rayon de 3 km autour de l'aire d'étude.

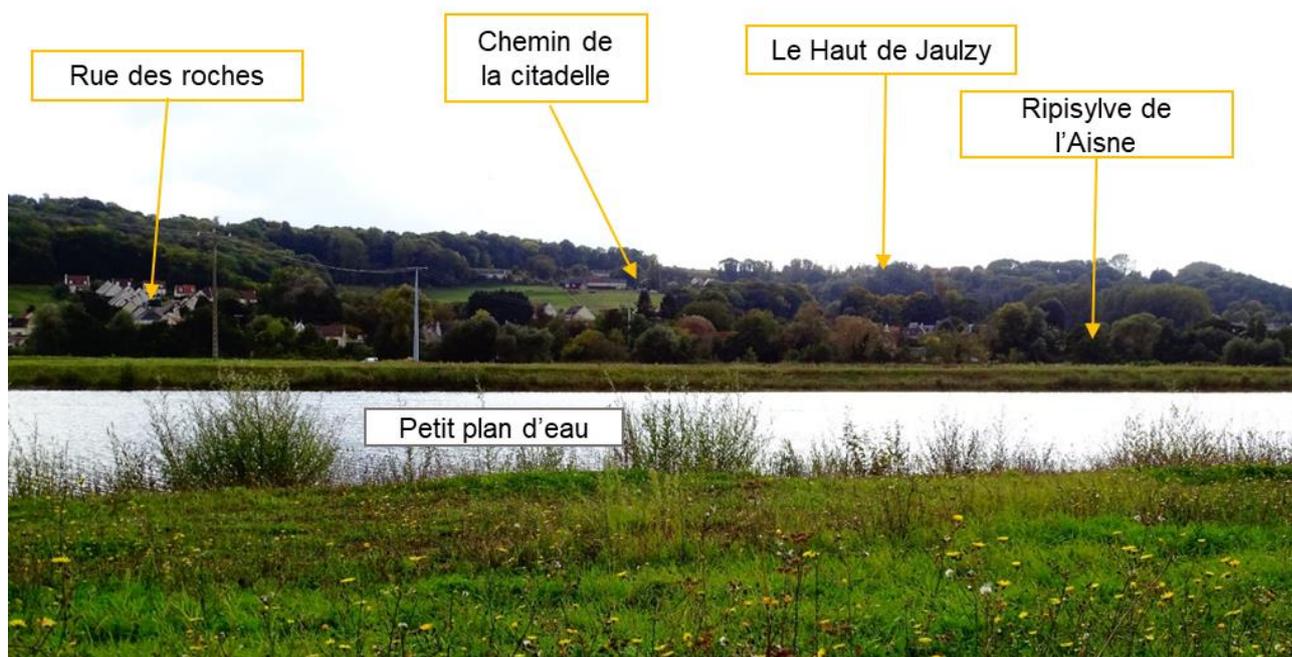


## 1.4 Description de l'état initial du terrain

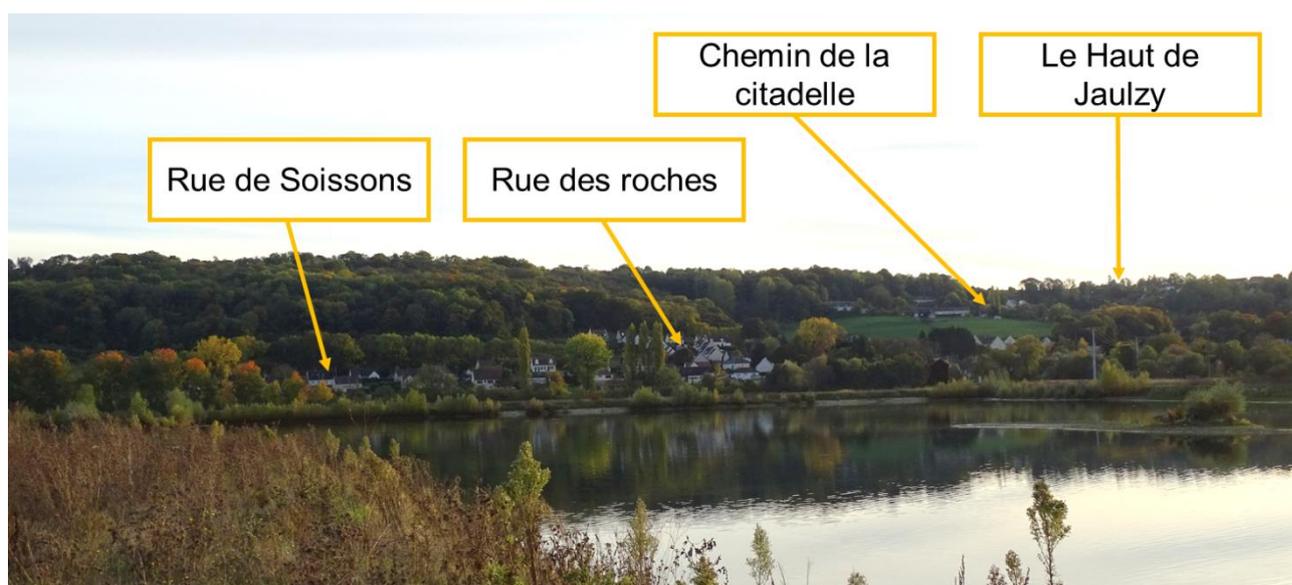
Le petit plan d'eau à l'ouest présente des berges topographiquement peu marquées, en friche. Il est bordé par des parcelles cultivées au sud et à l'ouest, et au nord par une piste carrossable desservant des cabanons de pêche bordant l'étang de la maladrerie.

Le grand plan d'eau est partiellement clôturé. Il présente des berges topographiquement plus marquées que l'autre plan d'eau (approximativement 1 m de hauteur), qui sont en partie colonisées par les saules. Plusieurs avancées de terre dans le plan d'eau ont été modelées à intervalles réguliers. Ce plan d'eau est bordé au sud et à l'est par des parcelles cultivées. Une construction à l'abandon est présente au sud-ouest. Côté nord, un merlon sépare le site de la route communale longeant le terrain.





17) Vue depuis le petit plan d'eau en direction du sud

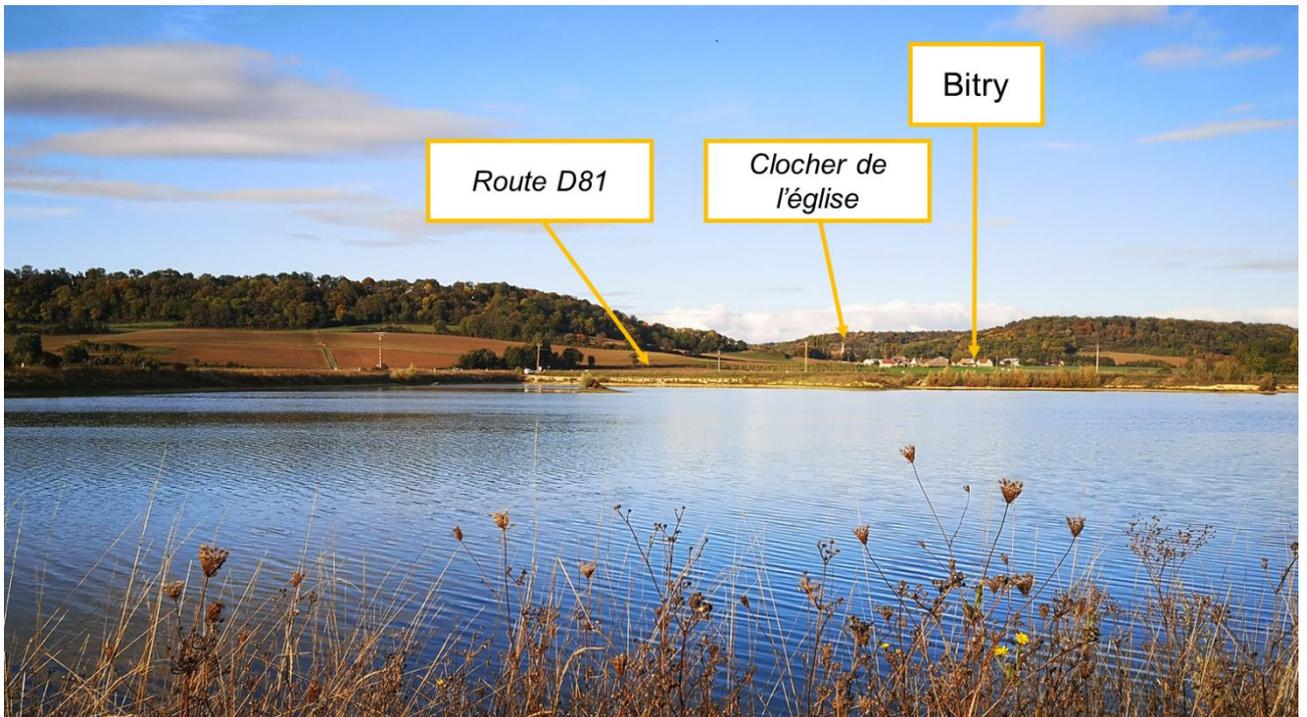


18) Vue depuis le grand plan d'eau en direction du sud





19) Vue depuis le grand plan d'eau vers le sud-est – zoom en direction de Courtieux



20) Vue vers le nord depuis le grand plan d'eau





21) Vue vers le nord-ouest depuis le grand plan d'eau

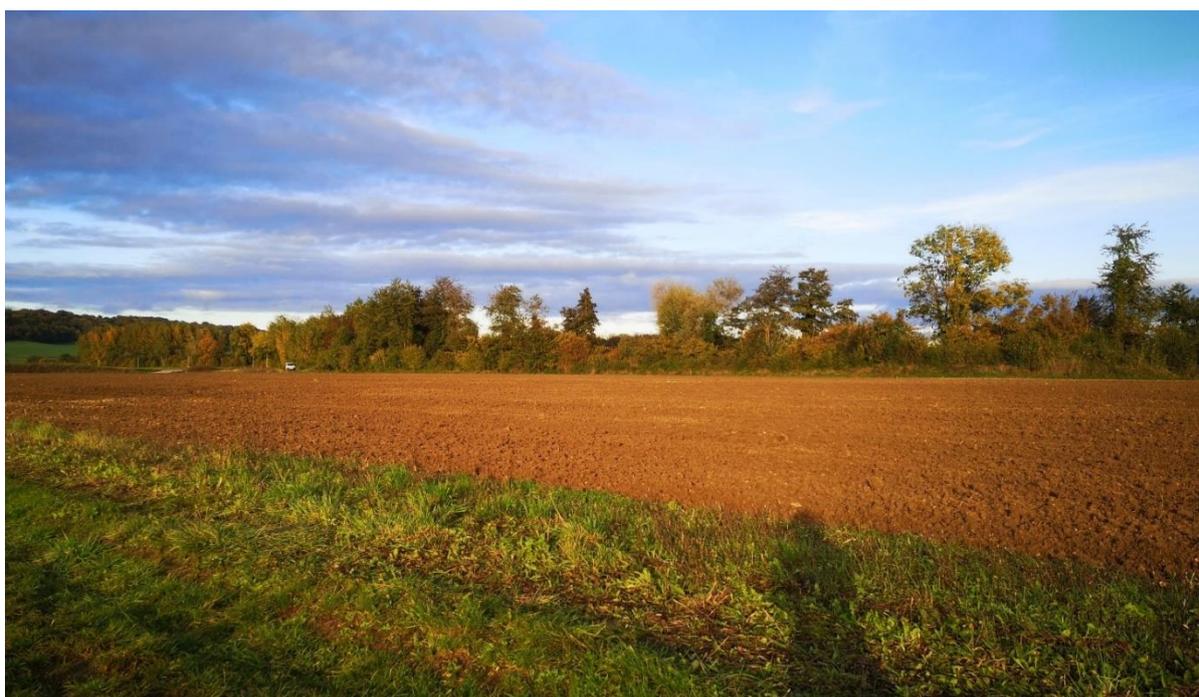


22) Vue vers l'ouest depuis le petit plan d'eau





23) Vue vers l'est depuis le grand plan d'eau



24) Vue vers l'est-nord-est depuis la berge est du grand plan d'eau



## 2. Présentation du projet

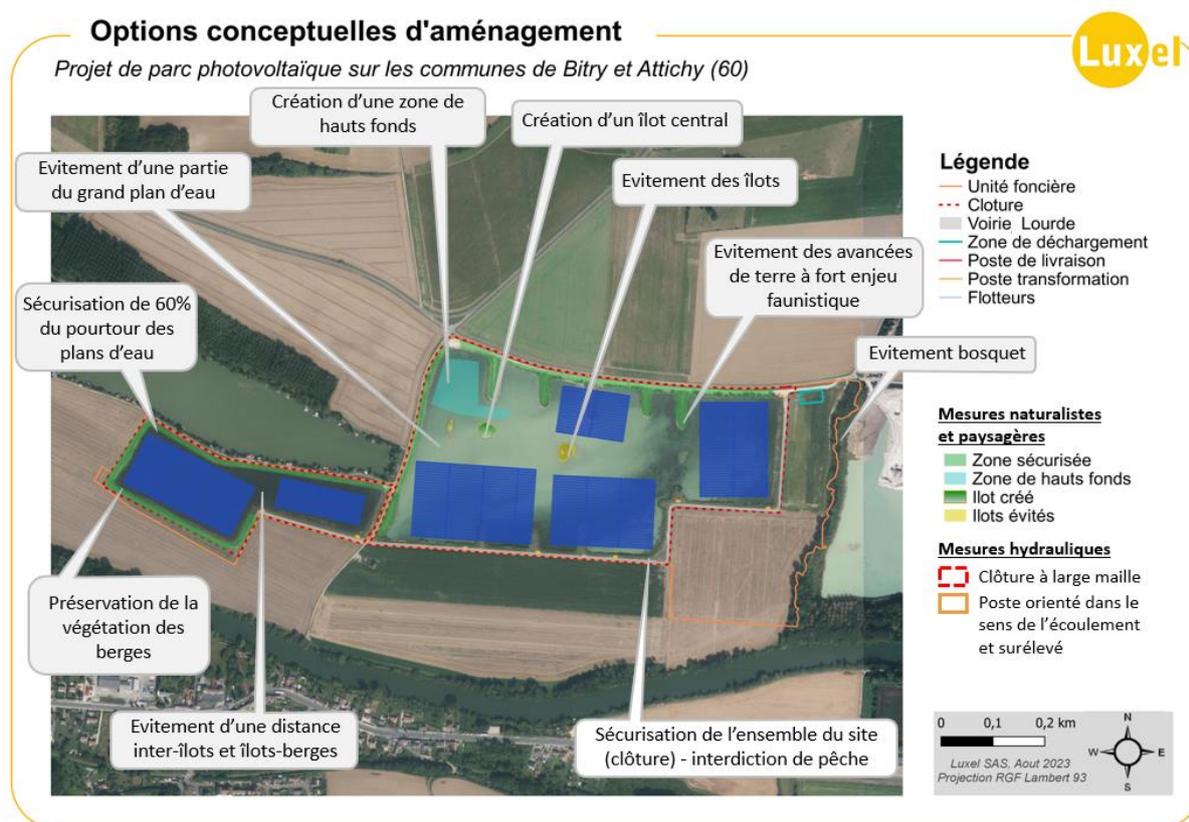
### 2.1 Justification du projet d'aménagement

Le site de Bitry-Attichy a été retenu en raison de l'utilisation de l'espace au titre du droit de l'urbanisme et des faibles contraintes techniques et environnementales.

A l'issue de l'étude de l'état initial sur l'environnement dans le cadre de l'étude d'impact, **l'aménagement a été défini de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement.** Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

Thématique	État initial	Option conceptuelle
<b>Topographie et géotechnique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques accidents topographiques au fond du réservoir</li> <li>Géologie à dominante sableuse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité d'un léger terrassement temporaire pour les zones d'émissions à l'eau avec remise en état</li> <li>Ancrages à plaque ou à visse</li> </ul>
<b>Hydraulique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terrain soumis au risque inondation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une clôture à large maille</li> <li>Surélévation des postes et orientation dans le sens de l'écoulement</li> <li>Construction des structures en sol adaptée pour résister à l'affouillement, aux tassements ou érosions localisées par les crues</li> </ul>
<b>Milieu naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les habitats et les espèces recensées sont globalement communs.</li> <li>Les enjeux écologiques sont principalement liés à l'utilisation du site par l'avifaune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evitement de la majorité des berges et des zones humides.</li> <li>Evitement d'une partie du grand plan d'eau avec les deux îlots centraux</li> <li>Maintien des avancées de terres à fort enjeux faunistique</li> <li>Mesure d'accompagnement : nouveaux îlots et hauts-fonds</li> </ul>
<b>Milieu humain et contexte paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visibilité depuis les axes de communications au nord du site : RD81, chemins communaux bordant l'aire d'étude</li> <li>Visibilité surplombante depuis certaines habitations du bourg de Jaulzy</li> <li>Site en dehors de tout périmètre de protection du patrimoine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evitement d'une grande partie du grand plan d'eau proche de la RD81 et visible depuis Jaulzy</li> <li>Maintien de la végétation sur la quasi-totalité des berges</li> <li>Traitement architectural des locaux techniques</li> </ul>
<b>Accès au site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Routes d'accès suffisamment larges pour le passage des camions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des accès existants ; pas d'aménagement spécifique à prévoir à l'extérieur des emprises du site.</li> </ul>



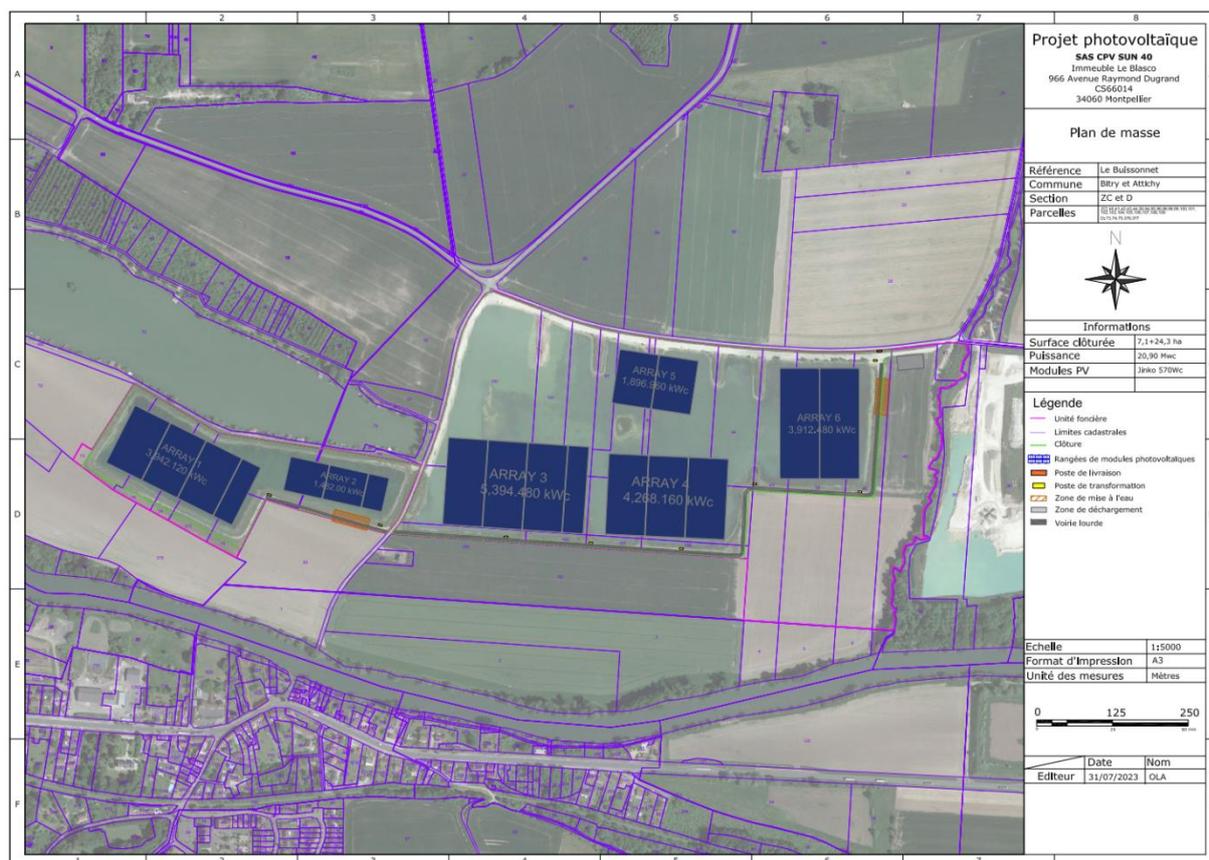


## 2.2 Le projet d'implantation

Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire de Bitry Attichy			
<b>Surface clôturée</b>	Environ 31,45 ha	<b>Nombre de locaux</b>	- 8 postes de transformation - 1 poste de livraison
<b>Nombre de modules</b>	Environ 36 660	<b>Surface des locaux techniques</b>	Environ 161 m <sup>2</sup>
<b>Puissance unitaire des modules envisagés</b>	570 W	<b>Clôture</b>	Environ 3 684 ml
<b>Puissance installée</b>	Environ 20,9 MWc	<b>Zone de déchargement</b>	Environ 1 000 m <sup>2</sup>
<b>Surface au sol couverte par les modules</b>	Environ 12,14 ha	<b>Linéaire de voirie</b>	Environ 1338 ml de voirie interne 0 ml de pistes périphériques





## 2.3 Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque

### • Les îlots de modules photovoltaïques

Le projet d'une surface clôturée d'environ 31.45 ha aura une puissance crête installée cumulée d'environ 20.9 Mwc. Il utilise environ 36 660 modules photovoltaïques à base de silicium cristallin. Ils seront orientés sud et inclinés à environ 5° pour un rendement optimal. Les modules sont fixés sur des flotteurs individuels en polyéthylène de haute densité (PEHD) de couleur grise, reliés entre eux pour former des îlots. Il y aura 6 îlots espacés entre eux de minimum 30 m et à minimum 8.5 mètres des berges. La surface en eau couverte par les panneaux et les structures associées est d'environ 12.14 hectares, soit environ 45.6 % des plans d'eau.

### • Les locaux techniques

Le parc photovoltaïque est équipé de **8 postes de transformation** qui permet le passage en courant alternatif et l'élévation de la tension. Ils seront traités avec un enduit et peints dans une couleur s'intégrant dans le paysage : couleur vert RAL 6011 ou équivalent.

Lieu-dit	Postes techniques	Surface au sol (m <sup>2</sup> )
Le Buissonnet (Bitry)	6 postes de transformation 1 poste de livraison	127,12
Proche Le Bac (Bitry)	1 poste de transformation	17,36
La Mer (Attichy)	1 poste de transformation	17,36

**Un seul poste de livraison** sera installé à l'entrée en limite nord-ouest du parc. Afin de favoriser l'intégration paysagère du poste, il sera traité avec un enduit et peints dans une couleur s'intégrant dans le paysage : couleur vert RAL 6011 ou équivalent. En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques est d'environ 161 m<sup>2</sup>.



- **Voiries internes**

A l'intérieur du site, une voirie semi-perméable sera créée afin d'accéder aux locaux techniques et réaliser les opérations de maintenance (1338 mètres linéaires de voirie pour engins lourds). La création de ces voies de circulation est effectuée par excavation sur près de 40 cm et par la mise en place de géotextile puis de grave non traitée, compactée. Cette voirie va également permettre aux services d'incendie et de secours (SDIS) de pouvoir intervenir sur l'ensemble du parc en cas de départ incendie et de l'utiliser pour une aspiration directe dans le plan d'eau.

- **Clôture et sécurité du site**

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et une caméra de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

La clôture sera d'une hauteur de 2 mètres, en acier galvanisé avec des mailles (110 x 110 mm) plastifiées (couleur vert foncé, RAL 6011 ou équivalent) afin d'intégrer au mieux la clôture dans l'environnement

- **Réseaux et raccordements**

Le projet ne nécessite aucun raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement.

Le site sera raccordé au réseau d'électricité et au réseau téléphonique à partir du poste de livraison.

## 2.4 Aménagements et mesures paysagères

### 2.4.1 Enjeux paysagers

Le principal impact paysager du projet concerne certaines habitations du bourg de Jaulzy situées sur le versant opposé de la vallée de l'Aisne, à quelques centaines de mètres du projet. Les locaux techniques et les installations flottantes seront perceptibles au sein d'un paysage dégagé sur l'ensemble de la vallée, déjà ponctué d'urbanisation.

Les installations solaires seront également partiellement visibles depuis les environs immédiats des plans d'eau, très peu fréquentés.

### 2.4.2 Mesures d'intégration paysagères

Les principales mesures en faveur de l'intégration paysagère sont :

- Evitement de la partie nord-ouest du grand plan d'eau bien visibles depuis le haut de Jaulzy.
- Evitement du recouvrement de la totalité des plans d'eau avec des grands espacements entre les îlots et avec les berges.

- Afin de limiter la visibilité sur le site et de favoriser l'intégration paysagère, il y'aura un maintien de la végétation arbustive sur la quasi-totalité des berges.
- Les locaux techniques seront traités avec un enduit et peints dans une couleur s'intégrant dans le paysage : couleur vert RAL 6011 ou équivalent. De même, le grillage sera vert RAL 6011 ou équivalent.



## 2.5 Gestion des espaces libres et des plantations

Dans le projet photovoltaïque, les espaces libres correspondent essentiellement à la superficie non couverte par les composants de la centrale. Ces espaces représentent environ 61,4 % du site clôturé. La surface en eau représente une grande partie de l'espace, il n'y aura donc pas de gestion associée. Seul 15,1% de la surface est donc concernée.

Après les travaux de construction, la végétation recolonisera naturellement les terrains.

- La végétation rivulaire (berge) de la totalité des plans d'eau est sécurisée pour la biodiversité.
- La grande majorité du terrain entre les berges et la limite foncière sera également sécurisée pour la biodiversité ; il n'y aura pas d'entretien de la végétation. Ce linéaire représente plus de 60% du pourtour des deux plans d'eau.
- Les 40% restant seront cependant eux, pour des raisons d'accès aux postes techniques et de sécurité incendie, entretenus par pâturage ovin, ou à défaut par fauchage mécanique (2 à 3 fois par an).

Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.

## 2.6 L'accès au site et configuration de la voirie interne

L'accès au site se fera par la route départementale RD81 au Nord-Ouest du site. Ensuite, deux chemins communaux pourront être empruntés suivant la phase du projet :

- Le chemin communal séparant les deux plans d'eau pour les phases de construction et le stockage sur le petit plan d'eau ou encore l'accès à l'ouest du grand plan d'eau.
- Le chemin communal qui longe le grand plan d'eau en partie nord pour les phases de chantier du grand plan d'eau mais également l'accès à la zone de stockage, la base vie ou encore le poste de livraison.

Les accès existants sont correctement dimensionnés pour permettre le passage des camions lors de la phase de travaux. Aucun chantier d'aménagement n'est à prévoir à l'extérieur du site. Néanmoins, une signalisation routière adéquate sera mise en place pour sécuriser le trafic aux abords de l'entrée du site pendant le chantier.

A l'intérieur du site, une voirie interne sera aménagée de manière à permettre le déchargement du matériel, la livraison des postes techniques par un poids-lourd avec sa grue, et l'intervention des services de secours incendie.

## 2.7 Circulation en phase chantier et en phase exploitation

Le nombre total de poids-lourds impliqués dans la construction du parc solaire est évalué à environ 454 sur une période de 22 semaines (soit environ 91 camions par mois). Le chantier engendrera donc une circulation supplémentaire faible à l'échelle du bassin de vie du site et des voies de communications environnantes, pendant les heures et les jours de travail. Les camions emprunteront la route départementale 81. Le chantier entraînera une légère augmentation du trafic sur l'axe principalement utilisés pour la desserte locale. L'augmentation de circulation induite par le chantier n'est cependant pas d'ampleur à impacter la fluidité du faible trafic.

Toutes les mesures sur les accès et les déplacements destinées à limiter la gêne et à en réduire la durée font partie intégrante de la réflexion initiale et seront prise en compte dans l'organisation du futur chantier.

En phase exploitation, un parc solaire ne demande aucun personnel sur place et n'accueille pas de public. Seuls quelques véhicules légers (voitures de service ou camion de type fourgonnette) sont susceptibles de circuler pour la maintenance du parc solaire. Dans le cadre d'un fonctionnement normal, il faut en général compter deux opérations de maintenance par an.

